



Compte-rendu de la rencontre avec le ministre des outre-mer du 2 novembre 2023

L'intersyndicale CFTC, CGC, FSU Mayotte, UD FO, UI CFDT, UNSA, SUD-Solidaires a été reçu par le Ministre délégué chargé des Outre-mer le 2 novembre pendant près d'une heure à la préfecture de Mayotte. Il a été uniquement question de l'augmentation du taux d'indexation des salaires.

Les difficultés de vie propres à Mayotte dont nul département y compris ultra marin peut dire qu'elles sont de même intensité, nous ramènent vers cette revendication. Si nous voulons que les services publics soient maintenus à Mayotte, si nous voulons favoriser l'attractivité du territoire et y fidéliser les titulaires, il faut agir de toute urgence en portant cette mesure.

Le Ministre y a confirmé sans ambages son engagement tenu la veille sur les ondes de Kwézi TV concernant l'augmentation du taux d'indexation des salaires. Pour l'intersyndicale, il s'agit ici d'un élément nouveau et positif qu'elle souhaite sérieusement exploiter.

Il a réitéré ses propos sur les « *différences de rémunération entre Mayotte et les territoires ultra-marins qu'il faut revoir* » et sur le fait que « *le territoire mérite d'être soutenu pour combler les différences* ». L'intersyndicale a cependant rappelé que depuis quelques semaines elle ne parle plus d'alignement sur le taux d'indexation des salaires appliqué sur le département voisin compte tenu des conditions de vie plus difficiles à Mayotte.

Toutefois, le Ministre nous a indiqué qu'il « *n'y aura pas d'élément d'arbitrage fin novembre sur cette question qui est interministérielle* ». Il a souligné qu'il s'est engagé à « *réouvrir le chantier* » et a insisté sur le fait qu'il ne s'agit pas d'une « *fin de non-*

recevoir ». Il a précisé qu'il veut regarder les choses dans leur ensemble, dans le cadre de la loi Mayotte qui doit être validée en 2024 et des suites du CIOM dont les contours ont été dévoilés en juillet 2023.

Pour la première fois depuis 2016 et la signature d'un relevé de décisions entre l'intersyndicale de l'époque (CGT, FAEN, FSU Mayotte, SOLIDAIRES, UI-CFDT, UD FO,) et le ministre des outre-mer, un ministre des outre-mer envisage de revoir le taux d'indexation, répondant en cela à notre revendication d'application précisément de la clause de revoyure.

Ceci est en soi un progrès même si nous serons attentifs à ce que les actes suivent. D'ici janvier 2024, l'intersyndicale remobilisera les agents publics si les choses n'évoluent pas.